

221C1258
FR0000039026-FS0427

1^{er} juin 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE ANONYME D' EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 1^{er} juin 2021, M. Allan Green a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 mai 2021, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés par actions simplifiée Candel & Partners et Consellior qu'il contrôle, le seuil de 10% du capital de la SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES et détenir 207 504 actions SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES représentant autant de droits de vote, soit 9,99% du capital et 6,47% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Candel & Partners	194 790	9,38	194 790	6,07
Consellior	10 594	0,51	10 594	0,33
Allan Green	2 120	0,10	2 120	0,07
Total concert	207 504	9,99	207 504	6,47

Ce franchissement de seuil résulte de la conversion de parts de fondateur en actions nouvelles SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES².

À cette occasion, la société Candel & Partners a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le même seuil.

¹ Sur la base d'un capital composé de 2 075 991 actions représentant 3 208 381 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. notamment (i) document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 16 février 2021 sous le n° R.21-003, (ii) amendement au document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 12 mai 2021 sous le n° R.21-020, (iii) prospectus approuvé par l'AMF le 12 mai 2021 sous le n°21-155, et (iv) communiqué de la SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES du 26 mai 2021.